



Langues créoles : état des lieux des recherches et propositions pour une approche multicausale de leur genèse

Laurence Goury

► To cite this version:

Laurence Goury. Langues créoles : état des lieux des recherches et propositions pour une approche multicausale de leur genèse. Trace : Procesos Mexicanos y Centroamericanos , 2005, 47. halshs-00092092

HAL Id: halshs-00092092

<https://shs.hal.science/halshs-00092092>

Submitted on 8 Sep 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LANGUES CREOLES :
ETAT DES LIEUX DES RECHERCHES ET
PROPOSITIONS POUR UNE APPROCHE MULTICAUSALE DE LEUR GENESE**

Laurence Goury,
CELIA (IRD-CNRS)

Longtemps ignorées de la tradition linguistique, considérées, à tort ou à raison, comme des objets linguistiques quelque peu ‘monstrueux’ ou tout du moins originaux, les langues créoles ne laissent pas d’interroger les théories sur le langage, et sont au centre de débats houleux qui agitent la communauté créoliste.

Parce qu’elles sont par nature ancrées dans le changement linguistique, les langues créoles interrogent la problématique de la dynamique des langues dans ses aspects les plus divers : changement induit par le contact, acquisition, évolution interne, dialectalisation... La naissance même de ces langues et leur situation socio-linguistique actuelle sont par ailleurs indissociables des notions de changement et de variation.

Cet article est l’occasion de faire le point sur les études actuelles en créolistique et les diverses approches théoriques qui les orientent, et d’amener des hypothèses, à travers une étude de cas précis, en réponse à une question importante : quelles approches pour une étude raisonnée de la genèse des créoles ? La première partie fait donc le point sur les notions de ‘langues créoles’ et de ‘pidgin’, et sur la diversité des courants théoriques qui en font leur objet d’étude. Dans la seconde partie nous proposerons l’hypothèse, à partir de l’étude de cas des analyses proposées pour les créoles anglais du Surinam et de Guyane française, que les grands modèles théoriques homogènes n’apportent pas de réponses satisfaisantes à l’explication de la genèse des créoles, et qu’il est nécessaire de croiser plusieurs démarches. On essaiera de montrer en particulier que l’ensemble d’un système créole, pour homogène qu’il apparaisse à

l'heure actuelle (comme c'est le cas pour les créoles du Surinam), n'est pas pour autant le résultat d'un développement linéaire, et qu'aussi bien des processus de changement induit par le contact que des évolutions grammaticales internes peuvent en être à l'origine. Ceci du fait même de la complexité de la situation de contact à l'époque de sa mise en place (Migge 2003, Léglise & Migge ce volume).

1. Créoles et contact(s) ?

1.1 Définitions

Le contexte de leur naissance, ou de leur développement, place les créoles au cœur même de la problématique du contact de langues. Les études récentes insistent tout particulièrement sur cet aspect de la spécificité créole : si les définitions typologiques ont jusqu'à présent eu du mal à faire de ces langues des objets linguistiques particuliers (voir cependant Mc Whorter (1998, 2002), Mc Whorter & Parkval (2004), et leurs détracteurs : De Graff 2003, Mufwene 2001), la spécificité et l'importance du contexte socio-historique de leur naissance font l'unanimité. C'est la raison pour laquelle nous nous en tiendrons ici, en matière de définition, à celle proposée par Mufwene (2001), qui insiste sur les conditions particulières de l'émergence des langues créoles – le contact de langues - tout en évacuant, à dessein, le problème de leur spécificité 'structurelle' :

« ... creoles are specific vernaculars which are defined by the time, place and conditions of their development (...). They emerged during the European colonization of the rest of the world starting in the seventeenth century, typically on island or coastal colonies between the tropics, in the contact settings of plantations. In these places, the non-European labor outnumbered even the European indentured servants, not only the native speakers of the lexifier. The Creoles developed during a period when the populations were also racially segregated and grew more by importations of new labor than by birth. »
(Mufwene 2001 : 10).

La notion de 'pidgin' est associée, dans certains cadres théoriques en tous cas, à celle de créole (voir Bickerton 1981, 1984). Bien que les pidgins ne feront pas l'objet d'une attention

particulière dans cet article, nous en donnerons une définition, également tirée de Mufwene (2001 : 7) :

« Pidgins have traditionally been characterized as reduced linguistic systems which are used for specific communicative functions, typically in trade between speakers of different, mutually unintelligible languages. They are second-language varieties that developed in settings where the speakers of the lexifier had only sporadic contacts with the populations they trade with. »

Ces deux définitions restent vagues quant aux conditions d'émergence de ces langues et quant aux processus linguistiques et cognitifs qui l'ont rendue possible, qu'il s'agisse des créoles ou des pidgins. Par ailleurs, l'opposition entre pidgins et créoles est loin d'être claire, que l'on se place sur le plan socio-linguistique ou linguistique : on distingue généralement les pidgins, versions simplifiées et restreintes à des usages bien précis (échanges, commerce, marchés, etc...) des langues créoles, versions 'nativisées' des premiers, dont les structures se sont complexifiées par rapport à l'état initial, mais la complexité des situations rend souvent difficile l'attribution d'une langue à telle ou telle catégorie.

1.2 La créolistique aujourd'hui

L'objectif principal des études en créolistique est de donner une réponse au mystère de la genèse de ces langues. Aucun consensus n'a cependant été atteint pour l'instant pour l'explication de la genèse des créoles, et ces dernières années ont vu l'apparition de courants théoriques modérés qui mettent en avant la pluricausalité de la genèse des créoles.

L'ETONNANTE APPARENTE RESSEMBLANCE DES STRUCTURES CREOLES

L'apparente ressemblance structurelle des créoles de bases lexicales diverses a motivé les premières recherches qui se sont interrogées sur son origine.

1. Monogénétisme

Whinnom, en 1956, propose une origine unique pour expliquer la ressemblance entre le *ternateño*, un créole de base lexicale espagnole parlé aux Philippines et l'Indo-portugais : l'existence d'un pidgin ou un sabir portugais parlé par les navigateurs Portugais, la *lingua franca*, tout d'abord dans la région méditerranéenne, puis étendue à d'autres zones géographiques, les Portugais étant les principaux organisateurs de la traite en Afrique de l'Est dans les premiers temps de l'aventure coloniale. Ce pidgin portugais serait pour lui à l'origine de l'ensemble des langues créoles, les différences lexicales s'expliquant par une relexification lors du contact avec des langues européennes diverses.

Une version 'modérée' de cette théorie est toujours défendue par différents courants (voir par exemple Smith (1998) et le *Caribbean Slave Pidgin English* à l'origine des créoles de la Caraïbe et du Surinam, ou Maurer (2002) pour les créoles portugais d'Afrique) : l'origine n'est alors plus un pidgin portugais unique, mais des pidgins de base anglaise, portugaise ou espagnole selon les pays organisateurs de la traite et les zones de colonisation, qui se sont ensuite répandus et complexifiés pour devenir des créoles.

2. Substratisme

Pour les tenants de cette position, le substrat africain joue un rôle fondamental dans la genèse des créoles et, partant, dans la proximité des structures des créoles issus du même substrat : la théorie de la relexification par exemple, défendue par Claire Lefebvre (1999), fait l'hypothèse pour le créole haïtien d'une relexification du matériau lexical du français à l'intérieur des structures grammaticales de la langue maternelle des esclaves, le fon-gbe. De façon moins extrémiste, B.Migge (2003) compare les structures des créoles anglais du Surinam avec celles des langues gbe et conclut à une rétention des structures du substrat et à l'emprunt de matériau du superstrat. Dans les deux approches, la genèse des structures créoles est très liée aux processus d'acquisition d'une langue seconde par apprentissage non guidé.

3. Universaux du langage

Présentée par Valdman (2002) comme ‘la plus maximaliste des approches catastrophiques’¹, la théorie de la créolisation de Bickerton se base sur les principes universaux du ‘bioprogramme’. Pour Bickerton en effet, les enfants des esclaves étant dans l’impossibilité d’acquérir comme langue première le pidgin ‘macaronique’ parlé par les adultes avec lesquels ils sont en contact, ils le ‘*nativisent*’ (et donc le ‘*créolisent*’, selon sa propre terminologie) en s’appuyant uniquement sur les règles universelles du langage ; ils créent ainsi une langue qui serait le reflet parfait de la grammaire universelle, ceci expliquant alors les ressemblances structurelles de créoles nés dans des aires différentes. La théorie de Bickerton a été remise en cause dans plusieurs études (en particulier pour une critique du système TMA créole, voir par exemple Winford 2000 ; voir aussi Mufwene 2001), en particulier parce qu’elle tend à ignorer les conditions socio-historiques de genèse des créoles (et accorde beaucoup d’importance, par exemple, au rôle des enfants dans la ‘créolisation’, alors que l’on sait maintenant que leur nombre était marginal sur les plantations (voir Arends 1995)).

Cette dernière critique est celle faite par l’approche ‘historiciste’, défendue par J.Arends (voir par exemple Arends 1995, 2002a), critique qui s’applique d’ailleurs à la plupart des théories sur la genèse des créoles : en effet, Arends (2002a) s’insurge contre la « dé-historicisation de la créologénèse », et montre que la plupart des théories ont ignoré les conditions historiques de déplacement des populations et ont bâti des hypothèses sur les seuls faits linguistiques, en comparant, qui plus est, des variétés actuelles de langues qui ont forcément évolué depuis trois siècles et demi.

¹ Dans le sens d’une approche qui s’appuie sur un scénario ‘catastrophiste’ de la genèse des créoles, c’est-à-dire d’une rupture de transmission et d’une créolisation abrupte (en une génération d’esclaves).

DE LA 'NORMALITE' OU L' 'A-NORMALITE' DES CREOLES.

Le courant le plus intéressant dans les études créolistes actuelles est sans aucun doute celui qui replace la genèse des créoles dans la perspective plus large de l'évolution des langues, et qui oppose partisans d'une *genèse* comme un phénomène 'a-normal' (considérant, partant, comme 'normale' la filiation génétique entre les langues, voir par exemple Thomason 2002), et partisans du *développement* des créoles comme résultat d'une variation maximale de la langue européenne lexifiante sous des conditions écologiques particulières (voir par exemple Mufwene 2001 pour le concept d'écologie, Chaudenson 2003 pour celui d'approximation d'approximation, De Graff 2003 contre le concept de 'transmission anormale').

Pour les uns, les conditions de contact ont été telles entre les langues de substrat et les langues européennes qu'il est impossible d'envisager une quelconque filiation génétique : « *Ordinary descent with modification from a parent language can be ruled out for a Creole because only the lexicon, not the grammatical structures, can be traced in a straightforward way back to the lexifier language.* » (Thomason 2002).

Pour les autres, les créoles ne sont que le résultat de l'apprentissage non-guidé, d'approximation d'approximations (Chaudenson 2003 pour le créole de la Réunion principalement), de la langue européenne par les esclaves africains. Il est donc abusif, pour les défenseurs de cette théorie, de faire une distinction entre des variétés de langues européennes parlées en Amérique par des populations d'ascendance européenne, et d'autres variétés de langues européennes parlées en Amérique par des populations d'ascendance africaine (voir en particulier Mufwene 2001).

La conception de l' 'a-normalité' des créoles est également celle qui prévaut dans les théories du 'proto-type créole', qui identifient un faisceau de traits réunis uniquement dans les langues créoles, faisant de celles-ci des objets linguistiques particuliers (voir Mc Whorter 1998,

Parkvall 2004) : absence de flexion, absence de tons lexicaux, dérivation sémantiquement transparente (voir en particulier le débat qui oppose De Graff et Parkvall à propos de la morphologie du créole haïtien).

CREOLE / LANGUE EUROPEENNE : UN RAPPORT COMPLEXE

Plusieurs courants en créolistique s'interrogent sur le complexe problème de la relation entre les langues créoles et leurs langues lexificatrices de base, en particulier dans les zones où celles-ci se côtoient. Deux modèles sont proposés : la diglossie, et le continuum.

- la diglossie, concept utilisé par Ferguson (1959) dans sa description de la situation haïtienne, pose l'existence d'une répartition stricte des langues dans différents domaines d'emploi, le créole étant réservé aux domaines familiers (la maison, les amis, etc.), et le français aux domaines 'officiels' (éducation, média, etc.).

- en réaction à cette conception dichotomique de la communication en espace créolophone, DeCamp (1971) propose d'envisager un continuum de formes entre le créole, dans sa variété basilectale –degré d'éloignement maximum par rapport au standard- et la version américaine ou caribéenne du standard européen lexificateur. Le continuum créole s'étend alors du basilecte à l'acrolecte (degré d'éloignement minimum par rapport au standard), avec toute un ensemble de variétés intermédiaires appelées 'mesolecte'. Ce modèle se fonde sur la variation tout en se démarquant des théories variationnistes : la notion de continuum créole remet en cause les stratifications un peu trop cloisonnées de la linguistique variationniste de l'époque, en montrant que les oppositions urbain / rural, éduqué / non-éduqué, les différentes d'âges ou de sexes ne sont pas des catégories adéquates à l'explication de la variation créole, en particulier parce que les structures au sein du continuum sont trop hétérogènes (d'où les concepts de basilecte, mésolecte et acrolecte).

L'ABSENCE DES CREOLES DE BASE ESPAGNOLE ET PORTUGAISE EN AMERIQUE LATINE

En dehors du palenquero, créole de base lexicale espagnol parlé dans la région de Cartagena, en Colombie, par les descendants de *cimarrones*, ces esclaves qui s'enfuyaient des chantiers de construction du fort de Cartagena de Indias, et du papiamentu de Curaçao, l'absence de langues créoles dans les zones hispano-/lusophones est remarquable (Mc Whorter 2000). En plusieurs endroits cependant, les conditions pour la genèse d'un créole semblaient réunies : déséquilibre entre la population esclave parlant une grande diversité de langues, et la population blanche / relative isolation des esclaves dans des zones peu accessibles, et qui sont restés leurs zones d'habitation, et donc peu d'accès au monde extérieur. Malgré cela, que ce soit en Colombie (dans le Choco), en Equateur ou au Mexique (communauté de Veracruz), la profonde restructuration grammaticale conduisant à la mise en place de structures créoles n'a pas eu lieu, et la variété d'espagnol parlée par ces communautés n'est pas beaucoup plus éloignée du standard que les autres variétés dialectales de la région. Aucune étude systématique n'a encore donné d'explication à cette absence notoire, en dehors de l'ouvrage de Mc Whorter au titre explicite '*The Missing Creole Spanish*', qui voit surtout, dans l'absence des créoles espagnols, un argument pour remettre en cause la clé de voûte des théories de la créologénèse : la conception de « l'accès limité² ».

POUR UNE APPROCHE COMPLEMENTAIRE DE LA CREOLOGENESE

Ces dernières années ont vu se développer des courants qui prônent une option 'moyenne' dans l'explication de la genèse des créoles, qui rende compte à la fois de la présence d'un matériau lexical emprunté essentiellement au substrat, de l'existence de lois de préférence universelle, et de contraintes posées par les structures des langues de substrat. C'est ce que

² La plupart des théories reposent en effet sur l'idée que les langues créoles ont vu le jour parce que les esclaves avaient un accès limité aux langues européennes (cf la société de plantation de Chaudenson).

défend Mufwene (1991) avec son hypothèse de la complémentarité, et, d'une autre façon, Plag (Alber & Plag 2000) dans sa reconstruction historique de la phonologie du sranan (tout en favorisant l'explication universaliste à travers la théorie de l'optimalité). Dans une communication récente, Aboh (2004) propose lui aussi une théorie 'modulaire' de la genèse des créoles, les langues de substrat et de superstrat faisant office de 'déclencheurs' (*triggers*), et la grammaire universelle garantissant l'émergence de structures compatibles.

Tout en étant plus ouvertes que les théories mono-causales, ces approches ne proposent pas de solutions quant au rôle exact et au poids de chacun des facteurs dans le processus de mise en place des structures créoles : lorsque se retrouvent en concurrence, dans l'explicitation de l'émergence d'une structure linguistique, une loi universelle et une contrainte structurelle imposée par la langue de substrat, qu'est-ce qui permet d'identifier le facteur dominant qui a prévalu à l'établissement de cette structure, et le contexte dans lequel celle-ci s'est imposée (car il est bien évident que, selon le contexte socio-historique dans lequel se développent les créoles, la pondération de chacun des facteurs ne sera pas la même (cf Thomason & Kaufman 1988, Mufwene 2001)) ?

Cette tâche est d'autant plus complexe qu'il semblerait que toutes ces théories, qu'elles soient mono-causales ou de type 'complémentaire' n'envisagent la genèse des créoles que comme un tout monolithique, où tous les niveaux de structures se seraient mis en place selon les mêmes processus, et selon un déroulement chronologie linéaire.

Or, comme le montrent certaines études en cours sur les créoles du Surinam, il semble nécessaire d'envisager des chemins d'évolution hétérogènes pour les différents sous-systèmes de la langue, et de les mettre en corrélation avec les facteurs sociaux qui ont prévalu lors de leur établissement. C'est la proposition que nous ferons dans la partie suivante, qui examine le cas du sous-système de TMA dans une variété de créoles du Surinam.

2. Une étude de cas : les créoles du Surinam

2.1 Le contexte socio-historique et les langues

L'histoire coloniale du Surinam, ex-colonie hollandaise, remonte à la seconde moitié du 17^e siècle³, époque à laquelle les Anglais, quittant la Barbade surpeuplée en compagnie de leurs esclaves, forment une colonie permanente⁴. Bien que la colonie tombe aux mains des Hollandais dès 1667, la présence anglaise sera dominante pendant toute la fin du 17^e siècle, ce qui explique l'apparition et le développement d'un créole anglais sur les plantations pendant cette période.

Au vu de ce qui a été présenté dans la section précédente concernant les différentes théories sur la genèse des créoles, il est difficile de rester neutre dès lors qu'on aborde l'histoire d'une langue créole particulière. Et dans le cadre pourtant restreint de l'histoire du Surinam, des théories diverses s'affrontent, brandissant données historiques (Arends 1999) contre faits linguistiques (Smith 1999).

Nous nous contenterons cependant dans cet article de dire que sur les plantations au Surinam, lors de la deuxième moitié du 17^e siècle, s'est formé un créole, appelé dans les études historiques '*Early Sranan*' ou '*Surinamese Plantation Creole*', dont la base lexicale est majoritairement l'anglais. Sur les plantations possédées par des colons juifs portugais (dont la provenance fait toujours l'objet de controverses, voir là-aussi Smith 1999, Arends 1999, Ladhams 1999), se parlait un créole de base lexicale portugaise mentionné dans les sources historiques comme '*Djutongo*'. Les esclaves étaient, à une époque pertinente pour la créologénèse (voir Arends 1995, Migge & Léglise p.XX, ce volume), importés majoritairement du Bénin, et étaient locuteurs de langues de la famille kwa, et plus

³ Même si on doit prendre en considération, d'après Arends (2002b), la présence d'établissements français ou anglais dès les années 1620.

⁴ La date de 1651 est généralement donnée pour l'implantation anglaise au Surinam, mais comme le note Arends (2002b), ceci n'implique en rien qu'aucun Anglais n'était présent sur ce territoire avant cette date. Voir ci-dessous pour une présentation des théories d'Arends.

particulièrement de diverses langues gbe (Migge 1998, 2003). Lors des différentes époques de marronnage, et en fonction du lieu de fuite des esclaves, l'*Early Sranan* s'est diversifié en plusieurs langues, appelées aujourd'hui *Maroon Creoles*.

Les résultats linguistiques de ces phénomènes historiques sont aujourd'hui les suivants : 1) un créole de base lexicale anglaise subissant depuis quelques décennies l'influence massive du néerlandais, le *sranan tongo*, est parlé à Paramaribo (capitale du Surinam) et sur la côte surinamienne, et sert également de langue véhiculaire dans la société multilingue surinamienne. 2) quatre variétés de créoles de base lexicale anglaise, les *Eastern Maroon Creoles*, sont parlées par des groupes de Noirs Marrons dans l'Est du pays et en Guyane française : l'aluku, le ndyuka, le pamaka et le kwinti⁵ (voir carte p. ??). 3) deux créoles de base lexicale anglaise partiellement relexifiés en portugais, les *Western Maroon Creoles*, sont parlés par des groupes de Noirs Marrons au Surinam et en Guyane française, le saamaka et le matawai⁶.

2.2 Terrain unique, approches multiples

Considérés dans la tradition créoliste comme des '*radical creoles*' (d'après le terme de Bickerton), c'est-à-dire des langues qui, pour n'avoir pas eu de contact prolongé avec le superstrat européen, ont conservé des structures proprement créoles⁷, les créoles du Surinam font l'objet de nombreuses études ancrées dans des approches théoriques différentes.

Si les descriptions synchroniques de ces langues sont encore quelque peu partielles (voir cependant Huttar & Huttar 1984 pour une description complète du ndyuka ; voir également l'étude de van den Berg (en cours) pour une description complète du *sranan tongo* ancien ; Winford (2000a et b, 2001) pour une description du système de TMA du *sranan tongo*), les

⁵ Ce dernier n'est parlé qu'au Surinam, par un nombre très restreint de locuteurs. Pour une estimation du nombre de locuteurs de l'ensemble des créoles marrons du Surinam nous renvoyons à Price 2002.

⁶ Ce dernier n'est parlé qu'au Surinam.

⁷ D'après, toujours, les conceptions de Bickerton : ceci implique en effet que l'on soit d'accord avec les notions de 'structures créoles'.

études cherchant à rendre compte de la mise en place des structures créoles ne manquent pas (Smith 1987 pour la phonologie historique ; Bruyn 1995, 1996, Arends 1989 pour une théorie de la créolisation graduelle, et Bruyn 2003 pour une discussion du concept de grammaticalisation ; Migge 2003 pour une approche substratiste ; Goury 2003 pour une description de la restructuration grammaticale).

Quelle que soit leur orientation théorique, ces études cherchent toutes à expliquer par un mécanisme unique la mise en place de l'ensemble des structures de ces langues. Cependant, l'homogénéité actuelle dans les différents sous-systèmes de la langue ne doit pas masquer une éventuelle hétérogénéité des processus qui leur ont donné naissance. Nous essaierons de montrer, à travers l'exemple de la description de certains faits des sous-systèmes temporels et modaux en ndyuka, l'une des variétés de créoles anglais (EMC) du Surinam, comment les marques linguistiques actuelles peuvent être le résultat de divers processus : calque (au sens de Croft 2000) de structure des langues de substrat, évolution interne par grammaticalisation ou réanalyse, influence des langues de superstrat, etc.

2.3 TMA en ndyuka

La comparaison des systèmes de TMA contemporains des langues de substrat (variétés de gbe essentiellement, voir Migge 2003) et des variétés de EMC met en évidence un parallélisme fort qui pousse Migge & Winford (200 ?) à conclure, après examen du contexte socio-historique dans lequel les structures créoles se sont mises en place, à une rétention ou un transfert à la fois des catégories de TMA et des structures syntaxiques du gbe, sur la base de formes sélectionnées dans les variétés d'anglais parlées par les colons, selon des stratégies bien décrites dans les études sur l'apprentissage non guidé d'une langue seconde.

Cette relative homogénéité dans les stratégies cognitives et linguistiques semble être mise en doute lors de l'étude des sources anciennes, qui attestent de l'état du sranan ancien des

plantations dans le courant du 17^e et surtout du 18^e siècle (Arends & Perl 1995 ; Kramp 1983 ; van den Berg 2000). On remarque en effet que plusieurs formes, associées à certaines catégories, n'étaient toujours pas en place dans la variété de sranan tongo parlé au 18^e siècle, ce qui, étant donné le contexte historique, rend peu probable, pour ces formes en tout cas, l'hypothèse émise plus haut, à savoir la rétention des structures et catégories TMA du substrat. Nous exemplifierons ceci avec quelques exemples choisis dans le système de TMA en ndyuka, en comparant trois sources : les données du substrat dans sa forme contemporaine, celles du ndyuka contemporain, et celles issues des textes en sranan ancien. Nous nous appuierons sur les travaux de Migge (2003, 1998, Migge et Winford 200 ? pour l'étude des formes de substrat), et sur nos propres travaux pour la description des structure de ndyuka contemporain et du sranan ancien⁸. Cette étude, en cours, n'a pas encore produit de résultats fermes et définitifs, mais permet d'avancer de solides hypothèses sur la question. Elle devra bien entendu être complétée par l'analyse d'autres sous-systèmes (comme, par exemple, la détermination nominale (voir Bruyn 1995), ou les postpositions locatives) qui confirmera ou infirmera les hypothèses avancées ici.

2.3.1 Futur et modalité

Le sous-système temporel en ndyuka contemporain se réduit à une marque unique, le morphème de futur **o** préposé à la base verbale (comme toutes les autres marqueurs de TMA), avec une valeur d'assertion dans le futur :

1. **Da na anga dati, i o faa den udu**

DISC/COP/avec/cela/2SG/FUT/couper/ART DEF/arbre⁹

Et bien, c'est avec ça que tu couperas les arbres.

⁸ Voir aussi van den Berg pour une description complète du sranan ancien.

⁹ Abréviations : ASP = aspect / ART DEF = article défini / COP = copule / DISC = organisateur du discours / FUT = futur / MOD = modalité / NEG = négation / PREP = préposition / REL = relatif /

2. I e tyay en go a soo da i e go poti a osu. Na pe i o tan.

2sg/ASP/porter/3SG/aller/PREP/bord/DISC/2SG/ASP/aller/mettre/PREP/maison/PREP/où/2SG/FUT/rester
Tu le portes jusqu'au bord (du fleuve), et ensuite tu le mets dans la maison. A l'endroit où tu vas habiter.

Cette marque entretient des relations sémantiques et paradigmatiques fortes avec **sa**, marqueur à la distribution similaire (préposée, en distribution complémentaire avec le marqueur d'aspect imperfectif, pouvant se combiner avec le marqueur de passé **ben** pour indiquer une valeur de conditionnel / contrefactuel) qui appartient au paradigme de la modalité, et indique la valeur modale de POSSIBILITE, en tant que macro-catégorie regroupant la possibilité déontique positive, la probabilité, la permission et l'habilité physique positive (la forme négative requiert un autre auxiliaire modal ¹⁰(cf ex. 5)) :

3. ...dii gaan mofu udu pe a beenki fi i wataa sa sidon na en tapu

3/grand/bouche/bois/où/ART DEF/casserole/pour/2SG/eau/ASP/asseoir/PREP/3SG/dessus
...trois gros morceaux de bois sur lesquels tu puisses poser ta casserole d'eau.

4. Ma efi i wani, i sa yee den sani, den nyanyan di e paandi na a goon.

mais/si/2SG/vouloir/2SG/MOD/entendre/ART.DEF/chose/ART.DEF/nourriture/REL/ASP/planter/PREP/ART.
 DEF/abattis

Mais si tu veux, c'est possible que tu entendes ces choses (= des histoires), sur la nourriture qu'on plante dans l'abattis.

5. A ná man oli en tu ?

3SG/NEG/pouvoir/tenir/3SG/aussi
Elle n'a pas le droit de la prendre aussi ? (aluku)

Dans son étude de la modalité dans les créoles du Surinam, Migge (à paraître) propose une comparaison des systèmes EMC avec celui du gbe, et conclut qu'une bonne partie des formes contemporaines des EMC sont principalement le résultat d'un calque des structures TMA des langues africaines de substrat.

¹⁰ Cet auxiliaire est généralement **man** en aluku et pamaka, et **poy** en ndyuka. Si la première forme apparaît dans les textes anciens sous sa forme lexicale encore non grammaticalisée, **poy** est complètement absent de la littérature, et doit être une innovation totale du ndyuka à partir de la forme portugaise de 3ps du verbe pouvoir, pode ([pɔdʒ]).

Un des points fort de son argumentation est de montrer que la catégorie modale de la possibilité se manifeste de la même manière en ndyuka et dans les variétés de gbe : le gbe, tout comme le ndyuka contemporain, ne présente qu'une seule forme pour exprimer la possibilité déontique à la forme positive, la probabilité (modalité épistémique), la permission et l'habileté physique, et requiert un morphème différent pour la forme négative.

Par ailleurs, le gbe présente une forme spécifique pour les capacités acquises par apprentissage, là où le ndyuka présente également une forme spécifique, **sabi** :

6. A pikin de, a sabi suwen

ART DEF/enfant/DEM/3SG/MOD/nager

Cet enfant-là, il sait nager. (Migge, à paraître)

Il semblerait donc que la répartition des catégories modales de la possibilité et de la capacité en ndyuka soient le résultat d'un emprunt de ces deux catégories sémantiques correspondantes en gbe, et qu'elles aient été le cadre dans lequel les formes d'origine européenne¹¹ ont été intégrées. La cohérence du système semble par ailleurs confirmée par la comparaison de la marque temporelle de futur décrite plus haut, qui est, en ndyuka comme en gbe, l'unique forme du paradigme temporel.

2.3.2 L'apport des sources anciennes

La comparaison avec les formes rencontrées dans les textes anciens oblige cependant à revoir ces hypothèses, et met en évidence, à travers la relative homogénéité des systèmes actuels et de leurs correspondances, des stratégies différentes dans la mise en place de ces structures.

Si l'on fait l'hypothèse que la catégorie modale de possibilité telle qu'elle a été décrite plus haut est en ndyuka le résultat d'un transfert de cette même catégorie sémantique en gbe, on s'attend à la trouver dès les états anciens de la langue.

¹¹ **sabi** pour la capacité acquise, d'origine portugaise : *sabe*, 3psg de *saber* / **sa** pour la possibilité, d'origine néerlandaise : *zal*, 1psg de l'auxiliaire modal *zullen*

Or les textes mettent en évidence plusieurs choses :

- la marque **sa** n'a pas du tout, en sranan ancien, une valeur modale, mais presque essentiellement temporelle (sens de futur), sauf dans quelques cas très contextualisés¹². Ceci pourrait ne pas être un contre-exemple, car on pourrait faire l'hypothèse que la catégorie sémantique ait effectivement été empruntée, mais que la forme ait changé au fil du temps (cf plus bas avec le futur). En revanche, les textes anciens font état de plusieurs formes différentes pour rendre compte de ce qui, en ndyuka contemporain, correspond à la forme unique **sa** : l'étude de van den Berg (ms) présente 3 formes utilisées en sranan ancien pour exprimer la possibilité : **kan** et **man**¹³ (habilité et possibilité déontique) / **mag** (permission) et **no kan** (pour l'interdiction). Il semble alors difficile de continuer à penser que la catégorie unique de 'possibilité' du gbe ait été transférée en sranan ancien à travers trois formes complémentaires. Cependant, la question de savoir comment ces marques ont été introduites dans le système, et pour quelles raisons, reste entière. Les auteurs des textes anciens sont tous locuteurs de langue maternelle néerlandais : on voit bien comment le système modal de celui-ci se reflète fidèlement dans leur variété de sranan, qu'ils parlent comme langue seconde. On est alors en droit de se poser la question de savoir si le système des variétés parlées par les esclaves comme langue première était le même, et s'ils avaient dès le départ une seule catégorie de possibilité s'exprimant au moyen du morphème **sa**¹⁴, ce qui confirmerait alors l'hypothèse de Migge (à paraître) sur le transfert des catégories du gbe.

Le déplacement de la valeur de **sa**, futur, vers une valeur modale de possibilité est revanche un phénomène relativement bien attesté dans la littérature sur l'évolution des formes grammaticales (voir par exemple Bybee, Perkins & Pagliuca (1994)), même si les spécificités de cette marque en ndyuka contemporain ne semblent pas tout à fait compatibles (Goury

¹² Dans lesquels d'autres marques forcent l'interprétation modale.

¹³ En tant qu'auxiliaire, à partir du 19^e siècle seulement – il a une valeur plutôt nominale avant.

¹⁴ Schumann (1783) nous donne quelques éléments de réponses en précisant, pour les variétés parlées à son époque, les différences entre *bakkra tongo* (langue des Européens) et *ningre tongo* (langue des esclaves), en particulier dans le système TMA. Mais ces données ne sont disponibles que pour la fin du 18^e siècle.

2004) avec les chemins de grammaticalisation généralement avancés pour l'évolution de marque de futur > modalité : "The prediction sense of future grams may also be considered an epistemic modality because it also has propositional scope and indicates 'the degree of commitment by the speaker to what he says.'" (Bybee, 1991 : 24).

- l'unique marque actuelle de futur (**o**) n'apparaît que très tardivement dans les textes anciens, et jusqu'à la fin du 18^e siècle, c'est la forme **sa** qui occupe cette fonction, de façon presque encore exclusive dans les textes de van Dyk (1765). Cependant, on peut faire l'hypothèse que la catégorie du futur est un transfert de l'unique catégorie temporelle du gbe, dans la mesure où celle-ci est représentée dès les premières attestations du créole. L'existence d'une catégorie temporelle unique de futur explique d'ailleurs peut-être le remplacement total¹⁵ de la forme de futur **sa** par la forme **o**, issue de la construction périphrastique **go** + V (voir Goury 2003 pour une description de la grammaticalisation de cette forme)¹⁶, qui ne se développe que tardivement (attestée clairement à partir des textes de Schumann, 1783).

La comparaison des trois systèmes de TMA (gbe contemporain; ndyuka contemporain et sranan ancien) laisse entrevoir que l'apparente homogénéité du système actuel du ndyuka est en fait le résultat de processus de changement diversifiés, ayant eu lieu à divers moments du développement de cette langue :

- emprunt d'une catégorie sémantique pour le futur, dès le début de la mise en place des structures créoles ;
- influence du système de superstrat pour la valeur modale de possibilité, qui apparaît non pas comme une catégorie unique (comme c'est le cas en gbe et en ndyuka contemporain), mais

¹⁵ Et non pas la concurrence.

¹⁶ Nous ne discuterons pas ici de l'existence des deux formes de futur en sranan contemporain, **go** et **de go**, qui apparaissent dans les textes anciens

qui distingue les valeurs d'habilité et de permission (à travers les formes néerlandaises *kan* et *mag*) ;

- déplacement des valeurs sémantiques de la forme **sa** 'futur' vers **sa** 'possibilité'
- grammaticalisation tardive d'une structure périphrastique **go** + V qui remplace la forme initiale **sa**.
- grammaticalisation tardive de la forme **man** qui s'introduit dans le paradigme de la possibilité comme marque supplémentaire avec valeur de capacité physique.

Si notre analyse est correcte, elle remet en cause la linéarité de la 'créolisation' et implique non seulement une hétérogénéité des processus, mais aussi des plans d'analyse sur lesquels elle s'exerce :

- entre les formes morphosyntaxiques, et les catégories sémantiques (une catégorie peut-être empruntée, et la forme qui l'exprime peut subir un changement sans que la catégorie ne soit affectée)
- entre les degrés d'apparition des structures dans la chronologie : au sein d'un même paradigme, des formes peuvent apparaître à des moments parfois éloignés
- entre les processus linguistiques à l'œuvre : emprunt de catégories sémantique lié au contact de langue / grammaticalisation résultant d'une évolution interne / déplacement des valeurs sémantiques

L'application de cette approche à d'autres domaines de la langue peut donner des résultats également intéressants. Dans ce volume par exemple, l'article de Migge et Légise à propos des constructions nominales en **-man** en EMC montre un cas de transfert des structures du gbe dans la langue des apprenants, s'accompagnant d'une réanalyse des structures de l'anglais (voir pages XXX).

CONCLUSION

Les approches multi-causales de la genèse des créoles sont nombreuses, et apportent des éléments de réponses certainement plus satisfaisants que les grandes théories monocausales.

Notre proposition s'inscrit dans ce cadre multi-causal tout en élargissant le champs des causes possibles, et en insistant sur la non-hétérogénéité des processus de changement ayant eu lieu lors de l'établissement de systèmes créoles apparemment homogènes en synchronie.

Cette approche soulève en revanche de nombreuses questions quant à la 'créolisation'¹⁷ : parmi les nombreux processus qui ont donné lieu à la mise en place de ces structures, certains relèvent-ils plus précisément de la 'créolisation' ? Les phénomènes de changement internes doivent-ils en être exclus ? Ou ne doit-on pas finalement ramener tous ces processus à ceux décrits dans le contact de langue en général, indépendamment de la genèse d'un système 'créole' ?

Références

- ABOH E.A.** (2004). *Toward a modular Theory of Creole Genesis*. Papier présenté à la Curaçao Creole Conference, 11-15 Août 2004, Wilhemstaat, Curaçao.
- ALBER B. & PLAG I.** (2000). Epenthesis, Deletion and the Emergence of the Optimal Syllable in Creole. In *Conference Presentations*. 13th Biennial Conference, 16-19th August 2000, University of the West Indies, Mona, Jamaica. (pp 1-23).
- ARENDS J.** Ed. (1995). *The Early Stages of Creolization*. John Benjamins, Amsterdam.
- ARENDS J.** (1999). The origin of the Portuguese element in Surinam Creoles.. In Huber M. & Parkvall M. Eds. *Spreading the Word. The issue of diffusion among the Atlantic Creoles*. (pp 195-208) University of Westminster Press, London.
- ARENDS J.** (2002a). La 'dé-historicisation' de la créologénèse. *Etudes Créoles* XXV, n°1. (143-156).
- ARENDS J.** (2002b). The history of the Surinamese Creoles. In Carlin E. & J. Arends Eds.
- ARENDS J. & PERL M.** (1995). *Early Suriname Creole Texts*. A Collection of 18th-century Sranan and Saramaccan Documents. Vervuert, Francfort.
- BICKERTON D.** (1975). *Dynamics of a Creole System*. Cambridge University Press, Cambridge.

¹⁷ Non pas dans le sens restreint de Bickerton, mais dans un sens large de 'mise en place d'un système créole'.

- BICKERTON D.** (1981). *Roots of language*. Karoma, Ann Arbor.
- BICKERTON D.** (1984). The Language Bioprogram Hypothesis. *Behavioral and Brain Sciences*, 7(2):173--222.
- BRUYN A.** (1995). *Grammaticalization in Creoles : the Development fo Determiners and relative Clauses in Sranan*. IFOTT, Amsterdam.
- BRUYN A.** (1996) "On identifying instances of grammaticalization in Creole languages". In Baker P. & Syea A. Eds. *Changing meanings, changing functions*. (pp 29-46). University of Westminster Press, Londres.
- BRUYN A.** (2003). Grammaticalisation, réanalyse et influence substratique. In Kriegel Ed. *Grammaticalisation et réanalyse. Approches de la variation créole et française*. (25-47). Editions CNRS, Paris.
- BYBEE J.L, PAGLIUCA W. & PERKINS R.D** (1991). "Back to the future". In Traugott E.C.& Heine B.Eds *Approaches to grammaticalization*. Volume I. (pp 17-58). John Benjamins, Amsterdam.
- BYBEE J.L, PERKINS R. & PAGLIUCA W.** (1994). *The evolution of grammar. Tense, aspect, and modality in the languages of the world*. The University of Chicago Press, Chicago et Londres.
- CARLIN E.B & ARENDS J.** (2002). *Atlas of the Languages of Suriname*. KITLV Press, Leiden.
- CHAUDENSON R.** (2003). *La créolisation : théorie, applications, implications*. L'Harmattan, Paris.
- DeCAMP D.** (1971) The study of pidgin and creole languages. In Hymes Ed. *Pidginization and Creolization of languages*. (13-42). Cambridge University Press, Cambridge.
- de GRAFF M.** (1999). *Language Creation and Language Change: Creolization, Diachrony and Development*. MIT Press.
- de GRAFF M.** (2003). Against Creole exceptionalism. *Language*, vol 79, n° 2, 391-410.
- FERGUSON C.** (1959). Diglossia, *Word* n°15, 325-340.
- HUTTAR G. & HUTTAR M.** (1994). *Ndyuka*. Routledge, Londres.
- KRAMP A.** (1983). *Early Creole Lexicography : A Study of C.L Schumann's Manuscript Dictionnary of Sranan*. Thèse de Doctorat. Université de Leyden.
- LADHAMS J.** (1999). The Pernambuco connection? An examination of the nature and origin of the Portuguese elements in the Surinam Creoles. In Huber M. & Parkvall M. Eds. *Spreading the Word*. (209-240). University of Westminster Press, Londres.
- LEFEBVRE C.** (1999). *Creole genesis and the acquisition of grammar*. Studies in Linguistics 88. Cambridge University Press, Cambridge.
- MAURER P.** (2002). La pluralización nominal en los criollos atlánticos con base lexical ibérica. In Moñino Y. & Schwegler A. Eds. *Palenque, Cartagena y Afro-Caribe : historia y lengua*. (pp.129-136). Niemeyer, Tübingen.
- Mc WHORTER J.** (1998). Identifying the Creole prototype : vindicating a typological class. *Language* vol.74, n°4, 788-818.
- Mc WHORTER J.** (2000). *The missing Spanish Creoles*. University of California Press,
- Mc WHORTER J.** (2004). Saramaccan and Haitian as young grammars : the pitfalls of syntactocentrism in creole genesis research. *JPCL* 19 : 1, 77-138.
- Mc WHORTER J. & PARKVALL M.** (2002). Pas tout à fait du français : une étude créole. *Etudes Créoles* XXV:1, 179-231.
- MIGGE B.** (1998). *Substrate influence in the Formation of the Surinamese Plantation Creole: A Consideration of Sociohistorical Data and Linguistic Data from Ndyuka and Gbe*. Thèse de Doctorat. Ohio State University.
- MIGGE B.** (2003). *Creole formation as language contact : The case of the Suriname Creoles*. John Benjamins, Amsterdam.

- MUFWENE S.** (1991). "La genèse des créoles: quelques questions pour la recherche à venir". In J. Haudry Ed. *Questions créoles. Questions linguistiques*. (pp 21-35). Actes de la table ronde de novembre 1989. Université Lyon III – Jean Moulin.
- MUFWENE S.** (2001). *The ecology of language evolution*. Cambridge Approaches to Language Contact. Cambridge University Press, New York.
- PARVALL M.** (2004). Assessing variation in time through variation in space. Papier présenté au Westminster Creolistics Workshop, *Diachronic studies and theories of creolization*, Londres, 15-17 avril 2004.
- PRICE R.** (2002). Maroons in Surinam and Guyane : How many and where? *New West Indian Guide*, 76 (1).
- SMITH N.** (1987) *The Genesis of the Creole Languages of Surinam*. Universites van Amsterdam. ms.
- SMITH N.** (1998). The vowel system of 18th St Kitts Creole. (145-172). In Baker P.& Bruyn A. Eds. *St Kitts and the Atlantic Creoles. The texts of Samuel Augustus Mathews in Perspective*. University of Westminster Press, Londres.
- SMITH N.** (1999). Pernambuco to Surinam 1654-1665? The Jewish slave controversy. (251-298). In Huber M. & Parkvall M. Eds. *Spreading the Word*. University of Westminster Press, Londres.
- SMITH N.** (2000). The linguistics effects of early marronnage. In *Conference Presentations*. 13th Biennial Conference, 16-19th August 2000, University of the West Indies, Mona, Jamaica. (pp 288-301).
- SMITH N.** (2003). The history of the Surinamese Creoles : Origin and differentiation. In Carlin E. and Arends J. Eds. *Atlas of the Languages of Surinam*. (131-182). KITLV, Leiden.
- THOMASON S.**, 2002. Which route(s) to Creole genesis? *JPCL* 17:2, 265-271.
- THOMASON S. & KAUFMAN T.**, 1988. *Language contact, creolization and genetic linguistics*. University of California Press, Berkeley.
- VALDMAN A.** Ed. (2002) *La créolisation : à chacun sa vérité*. Etudes Créoles, vol XXV : 1.
- VAN DEN BERG M.** (2000). "Mi no sal tron tongo". *Early Sranan in court records. 1667-1767*. Mémoire sous la direction de J.Arends. Université de Nijmegen.
- VAN DEN BERG M. & ARENDS J.** (2004a). The Saramaka Peace Treaty in Sranan : an edition of the 1762 text (including a copy of the original text). *Creolica*, www.creolica.net.
- VAN DEN BERG M. & ARENDS J.** (2004b). Court records as a source of authentic early Sranan. In Escure G. & A.Schwegler (Eds). *Creoles, Contact and Language change : Linguistics and social implications*. John Benjamins, Amsterdam.
- WHINNOM K.** (1956). *Spanish contact vernaculars in the Philippine Islands*. Hong Kong University Press, Hong Kong.
- WINFORD D.** (2000a). Tense and aspect in Sranan and the creole prototype. In J.Mc Whorter (Ed). *Language change and language contact in pidgins and creoles*. Amsterdam : John Benjamins.
- WINFORD D.** (2000b). Irrealis in Sranan: Mood and modality in a radical creole. *JPCL* 15 : 1. (63-125).
- WINFORD D.** (1999). "Sranan TMA and creole formation: A substratist perspective". Papier présenté à la Conférence de la Society for Pidgin and Creole Linguistics. Los Angeles. Janvier 1999.
- WINFORD D.** (1997). Property items and predication in Sranan. *JPCL* 12:2. (237-301).